



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-02/02

Séance du 26 février 2026

Date de la convocation :

20 février 2026

Affichage de la convocation :

20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-six février, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Martine TERRIER (Procuration à E. GUILLET), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à C. CHARTON).

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	20
procurations :	3
absents :	4
votants :	23

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

M. Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le rapporteur explique qu'en l'absence du Compte Financier Unique (CFU), la commune a la possibilité dans le cadre du vote du budget de reprendre les résultats de l'année précédente par anticipation. Lors du vote du CFU, si les montants ne sont pas identiques à ceux de la reprise anticipée, il conviendra alors de prendre une décision modificative pour intégrer les bons montants.

VU les résultats de l'exercice 2025 détaillés comme suit :

Résultat de la section fonctionnement

○ Résultat de l'exercice 2025 :	868 293,51 €
○ Résultats antérieurs reportés :	4 993 189,25 €
○ Résultat de clôture de fonctionnement :	5 861 482,76 €

Résultat de la section d'investissement

○ Résultat de l'exercice 2025 :	- 3 036 935,19 €
○ Résultats antérieurs reportés :	2 174 556,84 €
○ Résultat de clôture d'investissement :	- 862 348,35 €

VU les restes à réaliser 2025 reportés au budget 2026 pour un montant de **284 615,01 €** ;

CONSIDERANT le besoin de financement en investissement d'un montant de **1 146 963,36 €** correspondant à la somme du déficit d'investissement et des restes à réaliser ;

CONSIDERANT que l'excédent de la section de fonctionnement couvre le besoin de financement de la section d'investissement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la reprise par anticipation du résultat global de l'exercice 2025 du budget municipal et détaillé comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recette au compte 002 : **4 714 519,30 €**

Section d'investissement :

- Recette au compte 1068 : **1 146 963,36 €**
- Dépenses au compte 001 : **862 348,35 €**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

